Année 2024

Domaine public

Mairie de Sarzeau
Place Richemont - BP 14
56370 Sarzeau
Tél. : 02 97 41 85 15
Fax : 02 97 41 84 28
www.sarzeau.fr

N° arrêté 2023 : …… **N° arrêté : 2024-……-REM**

Demande d'occupation du domaine public

Fiche de **renseignements**

☐ Première demande ☐ Renouvellement

● **IDENTIFICATION :**

COORDONNÉES :

Nom de la société : ……..…..

Activité commerciale : …….

Numéro du ou des emplacements sollicité(s) :

……..

……..……

Fréquence d'occupation et horaires d'ouverture :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche

De ….H…. à ….H…..

N° SIRET (obligatoire) : ……

Statut : ☐ SARL ☐ EURL ☐ SA
☐ Auto-entrepreneur ☐ Micro-entreprise
☐ Autre : ……

Nom du représentant légal……
Prénom : ……..
Adresse représentant légal (si différente) : ……

……

Téléphone :……**Portable** : ……..

Email :…… Fax : ……

BESOINS :

Superficie sollicitée (en M²) **OBLIGATOIRE**:
……

Type d'occupation :
☐ Etalage
☐ Remorque, camion, caravane,……
☐ Autre (à préciser) : ……..

Demandez-vous un raccordement à une prise électrique : (réservé à la conservation des denrées)
☐ oui, à titre informatif : puissance requise :……..
☐ non, je ne veux pas de raccordement à une prise électrique

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

● PÉRIODE DE DEMANDE D'OCCUPATION : OBLIGATOIRE

Autorisation annuelle (tarif au M²) (Étalage, terrasse, rôtisseuse, portant, véhicule pour usage commercial, bungalow,)		**Cocher la case correspondante**
Autorisation annuelle	21 €/m²	
Autorisations temporaire (tarifs au M²)		
Du 1er janvier au 31 mars Du 1er octobre au 31 décembre	3,40 € /m²	
Du 1er avril au 30 juin Du 1er au 30 septembre	6,50 € /m²	
Du 1er juillet au 31 août	9,50 € /m²	
Autorisations temporaire à la journée (tarifs au M²)		
Du 1er janvier au 30 juin Du 1er septembre au 31 décembre	1,20 €/m² par jour	
Du 1er juillet au 31 août	1,80 €/m² par jour	
Autorisation d'occupation du domaine public (Structures gonflables, trampolines, manèges…)		
Forfait saison estivale (juillet/août)	525 € par installation	
Forfait 2 semaines (de 1 à 14 jours)	210 € par installation	
Raccordement électrique (Tarif complémentaire à celui de l'emplacement)		
Raccordement N°1	2,00 € / jour	
Raccordement N°2	5,00 € / jour	
Raccordement en eau sur borne communale (Tarif complémentaire à celui de l'emplacement)		
Raccordement en eau pour usage professionnel (nettoyage terrasse, façade…)	2,00€/jour/m²	

Dossier de présentation à constituer (4 pages maximum). Les dossiers incomplets ne feront pas l'objet d'autorisation.

Les autorisations sont acquises pour l'année civile en cours ou pour la période demandée. **Elles doivent donc faire l'objet d'un renouvellement chaque année.**

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande d'instruction d'occupation du domaine public, je sais que je peux retirer mon consentement et demander à ce que les données ainsi collectées soient effacées, en contactant le service droit de place de la commune de Sarzeau

Date : …… **Signature du demandeur :**